



KPMG Audit
Tour Egho
2, avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex



EXCO et Associés
L'Aiglon
42 avenue de la Grande Armée
75017 Paris

Crédit Mutuel Antilles Guyane

**Rapport des commissaires aux
comptes sur les comptes
globalisés**

Exercice clos le 31 décembre 2015
Crédit Mutuel Antilles Guyane
Rue du Professeur Raymond Garcin - 97200 Fort de France
Ce rapport contient 52 pages



Crédit Mutuel Antilles Guyane

Rapport des commissaires aux comptes sur
les comptes globalisés
2 mai 2016

Crédit Mutuel Antilles Guyane

Siège social : Rue du Professeur Raymond Garcin - 97200 Fort de France

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes globalisés

Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes globalisés du périmètre réglementaire du Crédit Mutuel Antilles Guyanes, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes globalisés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes globalisés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes globalisés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entités entrant dans le périmètre de la globalisation.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Votre groupe constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des provisions spécifiques. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié que les estimations comptables prises s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes globalisés des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes globalisés.

Paris La Défense, le 2 mai 2016

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



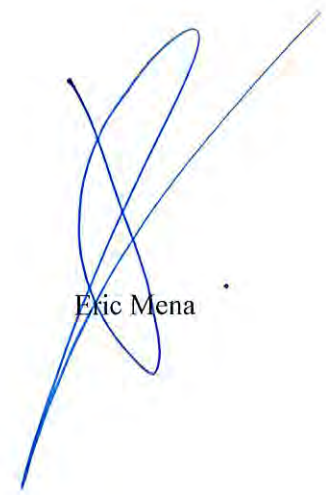
Arnaud Bourdeille
Associé

Paris, le 2 mai 2016

EXCO et Associés



Jean-Marie Ferrando
Associés



Eric Mena

FEDERATION DU CREDIT MUTUEL ANTILLES - GUYANE
(Comptes globalisés)

Adresse : Rue du professeur R Garcin 97200 Fort de France

Bilan au 31 décembre 2015

En milliers d'euros

Actif	31/12/2015	31/12/2014	% d'évolution
Caisse, banques centrales, C.C.P.	51 243	41 140	25
Effets publics et valeurs assimilées	0	0	
Créances sur les établissements de crédit	290 102	286 546	1
Opérations avec la clientèle	1 538 586	1 473 669	4
Actions et autres titres à revenu variable	17	28	-39
Participations et autres titres détenus à long terme	671	515	30
Parts dans les entreprises liées	5 095	4 790	6
Immobilisations incorporelles	626	639	-2
Immobilisations corporelles	17 215	15 084	14
Autres actifs	19 084	35 797	-17
Comptes de régularisation	39 689	22 758	74
Total de l'actif	1 962 328	1 880 966	4

Passif	31/12/2015	31/12/2014	% d'évolution
Banques centrales, C.C.P.	4	3	33
Dettes envers les établissements de crédit	280 836	280 569	0
Opérations avec la clientèle	1 310 168	1 230 502	6
Dettes représentées par un titre	8	15 121	-100
Autres passifs	5 377	14 703	-63
Comptes de régularisation	28 160	26 757	5
Provisions	24 434	23 090	6
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	119 441	108 466	10
Capitaux propres hors FRBG	193 900	181 755	7
Capital souscrit	57 330	56 484	1
Primes d'émission	0		
Réserves	124 419	114 756	8
Report à nouveau (+/-)	-2	-16	-88
Résultat de l'exercice (+/-)	12 153	10 531	15
Total du passif	1 962 328	1 880 966	4

FEDERATION DU CREDIT MUTUEL ANTILLES - GUYANE
(Comptes globalisés)
Compte de résultat au 31 décembre 2015
En milliers d'euros

	31/12/2015	31/12/2014	% d'évolution
Intérêts et produits assimilés	71 825	74 613	-4
Intérêts et charges assimilées	-14 249	-17 507	-19
Revenu des titres à revenu variable	23	23	0
Commissions (produits)	37 336	34 657	8
Commissions (charges).....	-8 916	-7 908	13
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	445	397	12
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	2	3	-33
Autres produits d'exploitation bancaire	207	249	-17
Autres charges d'exploitation bancaire	-622	-523	19
Produit net bancaire	86 051	84 004	2
Charges générales d'exploitation	-46 268	-45 785	1
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations	-1 353	-1 353	0
Résultat brut d'exploitation	38 430	36 866	4
Coût du risque	-3 701	-7 327	-49
Résultat d'exploitation	34 729	29 539	18
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	57	7	714
Résultat courant avant impôt	34 786	29 546	18
Résultat exceptionnel	-68	3	-2 367
Impôts sur les bénéfices	-11 590	-9 979	16
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées	-10 975	-9 040	21
Résultat net	12 153	10 531	15

Notes d'annexes aux comptes annuels au 31/12/2015

Crédit Mutuel Antilles-Guyane

L'article R511-3 du Code monétaire et financier prévoit que le respect de la réglementation bancaire, telle que définie à l'article L611-1 du même Code, est apprécié collectivement en cas d'agrément délivré par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - ACPR à une caisse fédérale de crédit mutuel et aux caisses locales qui lui sont affiliées.

La Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane est affiliée à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, organe central au sens des dispositions des articles 511-30 et suivants du Code monétaire et financier. L'organe central est chargé de veiller à la cohésion du réseau et de s'assurer du bon fonctionnement des établissements affiliés, en prenant toutes les mesures nécessaires pour garantir leur liquidité et leur solvabilité. Au Crédit Mutuel, ces dispositions se traduisent notamment par l'alimentation, à hauteur de 2% des dépôts, d'un compte ouvert à la Caisse centrale du Crédit Mutuel destiné à garantir, en cas de besoin, la liquidité des affiliés.

1. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes sont établis en milliers d'euros.

Les comptes globalisés sont établis conformément aux principes comptables généraux et aux règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) dont le règlement 2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Ils respectent la règle de prudence et les conventions de base concernant :

- La continuité de l'exploitation
- La permanence des méthodes
- L'indépendance des exercices.

La globalisation des comptes est une opération qui consiste à agréger les comptes individuels des différentes entités du périmètre.

Elle comporte essentiellement comme opérations :

- Le cumul des comptes sociaux individuels,
- L'élimination des opérations réciproques (actif, passif, charges, produits et hors bilan),
- L'élimination des titres de participation et des dividendes perçus entre sociétés incluses dans le périmètre de globalisation.

Les entités qui forment le périmètre de globalisation au 31 décembre 2015 sont :

- La Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane ,

- Les caisses de Crédits Mutuels adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane,
- La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Antilles- Guyane.

1.1. EVALUATION DES CREANCES ET DETTES

Les commissions reçues à l'occasion de l'octroi d'un concours, et les commissions versées aux apporteurs d'affaires sur crédits sont rapportées progressivement au résultat suivant une méthode qui revient à les assimiler à des intérêts.

Cet étalement est comptabilisé en produits nets d'intérêts au compte de résultat.

Au bilan, les commissions reçues qui font l'objet d'un étalement sont intégrées à l'encours de crédit concerné.

Les créances et dettes rattachées (intérêts courus ou échus, à recevoir et à payer) sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif auxquels elles se rapportent.

1.2. CREANCES ELIGIBLES AU REFINANCEMENT D'UNE BANQUE CENTRALE

Le montant des créances sur la clientèle éligibles au refinancement d'une banque centrale est de 13.243 K€ au 31/12/2015.

1.3. CREANCES DOUTEUSES

Les créances de toute nature sont déclassées en créances douteuses dans les cas suivants :

- En cas de survenance d'une échéance impayée de plus de neuf mois aux collectivités locales, de plus de six mois pour les crédits immobiliers aux acquéreurs de logement , de plus de trois mois pour les autres concours.
- Lorsque la créance présente un caractère contentieux judiciaire (procédures d'alerte, de redressement, de liquidation judiciaire, etc.).
- Lorsque la créance présente d'autres risques de non recouvrement total ou partiel.

Le système de « contagion » est en vigueur dans le groupe, à savoir, la classification en créance douteuse d'un encours accordé à une personne physique ou morale entraîne l'intégralité des engagements sur cette personne vers les rubriques d'encours douteux.

Les créances douteuses font l'objet de dépréciations individualisées créance par créance.

Les intérêts comptabilisés des créances douteuses sont provisionnés à 100%.

Les dépréciations ou reprises de provisions , les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties se rapportant à des intérêts sur créances douteuses sont enregistrées au poste « intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Le principal de la créance est provisionné selon l'estimation la plus probable de la dépréciation, conformément aux principes généraux de prudence.

Le calcul de la dépréciation tient compte de la valeur de réalisation des garanties personnelles ou réelles liées à la créance.

Les dépréciations constituées couvrent la perte prévisionnelle actualisée au taux d'intérêt d'origine du crédit. Les pertes prévisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux et les flux prévisionnels de recouvrement. La détermination des flux de recouvrement repose notamment sur des statistiques qui permettent d'estimer les séries de recouvrement moyennes dans le temps à partir

de la date de déclassement du crédit. Une reprise de dépréciation du fait du passage du temps est enregistrée en produit net bancaire.

Conformément au règlement ANC 2014-07, les encours douteux pour lesquels la déchéance du terme a été prononcée ou qui sont classés depuis plus d'un an en créances douteuses, sont spécifiquement identifiés dans la catégorie « encours douteux compromis ».

La banque a défini des règles internes de déclassement automatique, qui présument le caractère nécessairement compromis de la créance dès lors qu'elle a été classée plus d'un an en créance douteuse, sauf à démontrer formellement l'existence et la validité de garanties couvrant la totalité des risques. La comptabilisation des intérêts sur la créance cesse à partir du classement en « encours douteux compromis ».

Le règlement ANC 2014-07 prescrit un traitement spécifique de certains encours restructurés. Lorsqu'ils sont significatifs, les encours douteux redevenus sains à la suite d'une restructuration à des conditions hors marché sont isolés dans une catégorie spécifique. Dans cette hypothèse, les abandons de principal ou d'intérêts, échus ou courus, ainsi que les écarts d'intérêts futurs, sont immédiatement constatés en perte, puis réintégrés au fur et à mesure de l'amortissement du prêt. Le nombre de prêts concernés et les montants en cause sont faibles et le calcul d'une décote serait sans impact significatif sur les états financiers de l'exercice.

1.4. LES TITRES DE PARTICIPATION ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES

Les titres de participation détenus par le groupe sont comptabilisés au coût historique. Ils font l'objet de dépréciations individuelles lorsque leur valeur d'inventaire appréciée par référence à la situation nette et/ou aux perspectives futures, est inférieure au prix d'acquisition.

1.5. OPERATIONS SUR TITRES

Le poste du bilan Actions et autres titres à revenu variable enregistre des titres de placement .

Cette classification résulte de l'application du règlement ANC 2014-07, qui prescrit la ventilation des titres en fonction de leur destination.

Titres de placement

Les titres de placement sont acquis avec l'intention de les détenir plus de six mois, afin d'en tirer un revenu direct ou une plus-value. Cette détention n'implique pas, pour les titres à revenu fixe, une conservation jusqu'à l'échéance. Les primes ou décotes constatées lors de l'acquisition de titres à revenu fixe sont étalées sur la durée de vie de l'instrument concerné, conformément à l'option offerte par le règlement ANC 2014-07. A la clôture de l'exercice, les moins-values latentes sur titres de placement, corrigées éventuellement des amortissements et reprises des différences visées ci-dessus, font l'objet d'un provisionnement individuel. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

1.6. IMMOBILISATIONS

Conformément au règlement ANC 2014-03, les immobilisations corporelles sont amorties sur la durée d'utilité correspondant à la durée réelle d'utilisation du bien, en tenant compte, le cas échéant, de leur valeur résiduelle. Dans le cas où les composants d'un actif ont des durées d'utilité différentes, chacun d'entre eux est comptabilisé séparément et fait l'objet d'un plan d'amortissement propre. Un amortissement dérogatoire peut être pratiqué dans les conditions admises par la réglementation, lorsque la durée d'usage admise fiscalement est plus courte que la durée d'utilité du bien ou du composant.

Lorsqu'il existe des indices de perte de valeur tels qu'une diminution de la valeur de marché, l'obsolescence ou la dégradation physique du bien, des changements dans le mode d'utilisation du bien, etc., un test de dépréciation visant à comparer la valeur comptable du bien à sa valeur actuelle est effectué. En cas de comptabilisation d'une dépréciation, la base amortissable de l'actif est modifiée de manière prospective.

Durée et mode d'amortissement

	Durée	Mode	Taux
CONSTRUC EXPLOITATION	20 ans	Linéaire	5%
CONSTRUC EXPLOITATION	10 ans	Linéaire	10%
CONSTRUC EQUIP EXPLOITATION	20 ans	Linéaire	5%
AAI IMMOBILIER D EXPLOITATION	10 ans	Linéaire	10%
AAI IMMOBILIER D EXPLOITATION	5 ans	Linéaire	20%
AAI IMMOBILIER D EXPLOITATION	3 ans	Linéaire	33%
AAI MOBILIER D EXPLOITATION	10 ans	Linéaire	10%
AAI MOBILIER D EXPLOITATION	5 ans	Linéaire	20%
VOITURE PARTICULIERE BASE DED	5 ans	Linéaire	20%
MATERIEL DE BUREAU	5 ans	Linéaire	20%
MATERIEL INFORMATIQUE	3 ans	Linéaire	33%
MATERIEL DE SECURITE	10 ans	Linéaire	10%
MATERIEL DE SECURITE	5 ans	Linéaire	20%
MATERIEL IMPRIMERIE REPROGRAPHIE	5 ans	Linéaire	20%
MATERIEL D'EXPLOITATION DIVERS	5 ans	Linéaire	20%
MOBILIER D'EXPLOITATION	10 ans	Linéaire	10%
MOBILIER D'EXPLOITATION	5 ans	Linéaire	20%

1.7. STOCK D'IMMEUBLES

Le CMAG constate un stock de biens acquis par adjudication pour un montant total brut de 2.316K€.

Les immeubles sont comptabilisés à leur prix d'acquisition.

Lorsqu'il existe des indices de perte de valeur tels qu'une diminution de la valeur de marché, l'obsolescence ou la dégradation physique du bien, etc., une provision a été comptabilisée.

Le total des provisions comptabilisées à ce titre au 31/12/2015 s'élève à 143K€.

1.8. CONVERSION DES OPERATIONS EN DEVISES

Les créances et dettes sont converties au cours de marché à la clôture de l'exercice.

Les actifs financiers sont convertis au cours de clôture.

Les produits et charges en devises sont enregistrés en résultat au cours de change en vigueur le dernier jour du mois de leur perception ou de leur paiement ; les charges et produits courus mais non payés à la date de clôture sont convertis au cours de change à cette date.

Les gains et pertes de change latents ou définitifs résultant des opérations de conversion sont constatés à chaque arrêté comptable.

1.9. INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME (MICRO –COUVERTURE FERME)

Aucun contrat de taux d'intérêt n'a été conclu au cours de l'exercice 2015, Les derniers sont arrivés à échéance le 02/12/2015.

1.10. ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RETRAITE, INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE ET PRIMES MEDAILLE DU TRAVAIL

La comptabilisation et l'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires sont conformes à la recommandation n°2013-02 de l'ANC.

1.10.1. REGIMES DE RETRAITE DES EMPLOYES

Les pensions de retraite sont prises en charge par diverses institutions auxquelles les employeurs et leurs salariés versent périodiquement des cotisations. Ces dernières sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont dues.

D'autre part, les salariés de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire financé par l'employeur, au travers d'un contrat d'assurance de type article 83 CGI qui assure le service d'un régime de capitalisation en points à cotisations définies.

1.10.2. INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE ET PRIMES DE MEDAILLES DU TRAVAIL

Les futures indemnités de fin de carrière et primes à verser pour l'attribution de médailles de travail sont intégralement couvertes par des contrats d'assurance.

Les primes versées annuellement prennent en compte les droits acquis au 31 décembre de chaque exercice, pondérés par des coefficients de rotation et de probabilité de survie du personnel.

Les engagements sont calculés suivant la méthode des unités de crédits projetés conformément aux normes IFRS. Sont notamment pris en compte, la mortalité, le taux de rotation du personnel, le taux d'évolution des salaires, le taux de charges sociales dans les cas prévus et le taux d'actualisation financière.

Les engagements correspondants aux droits acquis par les salariés au 31 décembre sont intégralement couverts par les réserves constituées auprès de la compagnie d'assurances. Les indemnités de fin de carrière et primes médailles du travail arrivées à échéance et versées aux salariés au cours de l'année font l'objet de remboursements par l'assureur.

Les engagements d'indemnité de fin de carrière sont déterminés sur la base de l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite à l'initiative du salarié qui atteint son 62ème anniversaire.

- Engagement de fin de carrière

L'ajustement de l'exercice 2015 ne s'est traduit par un aucun versement complémentaire .

Le total d'engagement retenu s'élève ainsi à 2.291 K€ qui est couvert à 100%.

La gestion des fonds ainsi constitués est déléguée par contrat aux Assurances du Crédit Mutuel.

- Engagement médailles du travail

Auun ajustement n' a été effectué dans le courant de l'exercice 2015, le total d'engagement retenu s'élève ainsi à 376 K€.

1.11. LES PROVISIONS

Les provisions affectées à des postes d'actifs sont déduites des créances correspondantes qui apparaissent ainsi pour leur montant net. Les provisions relatives aux engagements hors bilan sont inscrites en provisions pour risques.

Les entités incluses dans le périmètre de globalisation peuvent être parties à un certain nombre de litiges ; leurs issues possibles et leurs conséquences financières éventuelles sont examinées régulièrement et, en tant que de besoin, font l'objet de dotations aux provisions reconnues nécessaires.

Les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane constituent une provision forfaitaire sur les crédits. Son assiette repose sur les crédits mis en force durant l'exercice.

1.11.1. PROVISION EPARGNE LOGEMENT

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- Un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- Un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Lorsque ces engagements sont potentiellement défavorables, ils font l'objet de provisions calculées conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-07. Ces provisions couvrent les engagements sur contrats existant à la date de détermination de la provision ; il n'est pas tenu compte des futures ouvertures de plans et comptes épargne logement.

Les encours futurs liés aux produits d'épargne logement sont estimés à partir de statistiques comportementales des clients dans un environnement de taux donné. Les PEL qui sont souscrits dans le cadre d'une offre globale de produits liés et ne répondant pas aux lois comportementales susvisées sont exclus des projections. Les encours à risques qui font l'objet d'une provision sont constitués :

- Pour les dépôts PEL, de la différence entre les encours probables d'épargne et les encours d'épargne minimum attendus. Ces encours minimum sont déterminés avec un

seuil de confiance de 99,5% sur la base de plusieurs milliers de scénarios de taux différents ;

- Pour les crédits épargne logement, des volumes futurs dépendant de la réalisation probable des droits acquis et des crédits déjà en force.

Les pertes futures sont évaluées par rapport aux taux non réglementés des comptes à terme pour l'épargne et des prêts ordinaires à l'habitat pour les crédits. Cette approche est menée par génération homogène de PEL et de CEL en termes de conditions réglementées, sans compensation entre les différentes générations. Les pertes ainsi déterminées sont actualisées à partir des taux déduits de la moyenne des douze derniers mois de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor 3 mois. Le montant des provisions repose sur la perte moyenne constatée à partir de plusieurs milliers de scénarios de taux générés par une modélisation stochastique. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

<i>En milliers d'euros</i>	Solde 2014	Solde 2015	Provision 2014	Provision 2015
Plans d'épargne-logement	119 864	126 525	124	615
- dont tranche d'ancienneté de 0 - 4 ans	20 817	62 538	0	0
- dont tranche d'ancienneté de 4 - 10 ans	52 995	40 866	0	0
- dont tranche d'ancienneté de plus de 10 ans	46 052	23 121	124	615
Comptes d'épargne-logement	27 074	27 124	268	136
Prêts épargne-logement	4 726	3 577	53	37

1.11.2. LES FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

Institué par le règlement CRBF-90-02 relatif aux fonds propres, ce fonds est constitué des montants que les entités décident d'affecter à la couverture de tels risques lorsque des raisons de prudence l'imposent eu égard aux risques inhérents à la profession bancaire, parmi lesquels l'exposition aux risques de taux et de contrepartie.

Au 31 décembre 2015, les montants affectés à ce fonds s'élèvent à 114.676 K€, après dotation nette de 10.975 K€ au titre de l'exercice.

1.12. IMPOTS

1.12.1. CREDIT D'IMPOT POUR LA COMPETITIVITE ET L'EMPLOI-CICE

La comptabilisation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi est conforme à la note d'information du 28 février 2013 du collège de l'Autorité des normes comptables.

Le montant du CICE, non imposable, d'un montant de 360 K€ est comptabilisé au crédit d'un sous compte de charges du personnel.

1.12.2. IMPOTS SUR LES BENEFICES

Le poste "Impôt sur les bénéfices" d'un montant de 11.590 K€ comprend :

- L'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, majoré de la contribution sociale ;

- Les dotations et reprises de provisions pour risques et charges se rapportant aux éléments précédents ;
- L'étalement de la charge liée aux crédits d'impôt sur avances remboursables sans intérêt pour l'acquisition ou la construction de logements en accession à la propriété (prêts à taux zéro) ;
- En cas de report en arrière des déficits fiscaux, le produit lié à la constatation de la créance sur le Trésor Public.

A compter de 2015, la collectivité de Saint Martin a réduit les taux d'imposition de l'impôt sur les sociétés, le taux normal est ramené à 20,00%, notre caisse locale a été concernée par ce changement.

L'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice et la contribution sociale sont déterminés selon la réglementation fiscale applicable. Les crédits d'impôt attachés aux revenus de valeurs mobilières ne sont pas comptabilisés. Leur imputation est faite directement en déduction de la charge d'impôt.

Les banques distribuent à leur clientèle des avances remboursables sans intérêt pour l'acquisition ou la construction de logements en accession à la propriété relevant du décret n° 2005-69 du 31 janvier 2005. Le coût de ces prêts, sans intérêt pour la clientèle, est pris en charge par l'Etat sous la forme d'un crédit d'impôt, lui-même imposable. En application de l'avis n° 2007-B du Comité d'urgence du CNC, la constatation de la charge d'impôt sur les crédits d'impôt obtenus au titre de ces avances est étalée selon une méthode actuarielle, concomitamment au produit d'intérêt déjà enregistré sur la durée de vie de ces prêts.

1.13. INFORMATIONS DIVERSES

1.13.1. PARADIS-FISCAUX- IMPLANTATION DANS LES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET L'EVASION FISCALE

La banque ne possède pas d'implantation directe ou indirecte dans les Etats ou territoires visés par l'article L511-45 du Code monétaire et financier .

1.13.2. REMUNERATIONS ALLOUEES A L'ENSEMBLE DES MEMBRES DES CONSEILS D'ADMINISTRATION

Le montant global des rémunérations allouées à l'ensemble des membre des organes d'administration est de 48 K€.

1.13.3. EFFECTIF MOYEN

L'effectif moyen est de 329 salariés.

1.13.4. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat s'élève pour 2015 à 110 K€.

Ces honoraires ont été facturés au titre du contrôle légal des comptes globalisés et des comptes sociaux de la CFCMAG et de la FCMAG.

1.13.5.MECANISME D'EMISSION ET DE REMBOURSEMENT DU CAPITAL DES CAISSES DE CREDIT MUTUEL

Les caisses de crédit mutuel ont un capital social constitué :

- de parts A incessibles (valeur nominale 15 euros)
- de parts B négociables.

Les parts B ne peuvent être souscrites que par les sociétaires détenant au moins une part A. La part de catégorie B a une valeur nominale fixée à 1 euro, le montant minimum de détention et de rachat par sociétaire est de 75 parts.

Le montant maximum de parts B que le sociétaire peut souscrire est fixé par le Conseil d'administration de la fédération.

Le total des parts de la catégorie B émises par la Caisse ne peut excéder 12,5% de ses dépôts comptables .

Le sociétaire peut demander le remboursement de tout ou partie de ses parts B en observant un préavis de cinq ans. Le capital social de la Caisse peut diminuer dans les limites fixées par l'article 13 de la loi du 10 septembre 1947. Le remboursement de part sociale est soumis à l'autorisation du Conseil d'Administration de la Caisse locale.

En cas de dissolution, transformation, fusion ou autre, les parts de la catégorie B seront remboursées en priorité.

Au 31 décembre 2015, le capital des Caisses de Crédit Mutuel d'un montant global de 57.338€ se répartit comme suit :

- 11.242 K€ au titre des parts A, contre 11.069 K€ au 31 décembre 2014,
- 46.096 K€ au titre des parts B, contre 45.415 K€ au 31 décembre 2014,

1.13.6.INFORMATION SUR LES EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il n'y a pas d'événement significatif, postérieur à la clôture des comptes de 2015.

1.14. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Il s'agit des produits et charges qui sont générés de manière exceptionnelle et qui ne relèvent pas de l'activité courante de l'établissement.

Ont été exclus du résultat exceptionnel :

- Les éléments exceptionnels liés à l'activité courante.
- Les produits ou charges sur exercices antérieurs.

Ces éléments sont enregistrés selon leur nature dans les différents comptes de charges ou de produits du résultat courant.

Ont été également exclus du résultat exceptionnel :

- Les plus ou moins values de cession d'immobilisations.
- Les dotations ou reprises sur provisions réglementées.
- Les subventions versées ou reçues.
- Les abandons de créances.

Ces éléments ont été enregistrés dans les différents comptes de charges et produits prévus par le Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

1.15. FAITS MARQUANTS

Les faits marquants de l'exercice sont les suivants :

- L'ouverture de l'agence de Rémire Montjoly le 9 septembre 2015..
- La prise de fonction de Léon WENCKER en qualité de Directeur Général Délégué

INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES		
	Montants 31/12/2015	Montants 31/12/2014
Intérêts et produits assimilés (1) (poste 1 compte de résultat) :	71 825	74 613
- opérations avec des établissements de crédit	1 267	1 929
- opérations avec la clientèle	70 605	72 678
- opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe	-47	6
- autres intérêts et produits assimilés		

INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES		
	Montants 31/12/2015	Montants 31/12/2014
Intérêts et charges assimilées (poste 2 compte de résultat) :	14 249	17 507
- opérations avec des établissements de crédit	1 492	3 217
- opérations avec la clientèle	12 255	13 671
- opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe	502	615
- opérations relatives à des dettes subordonnées du poste 8 du bilan		4
- autres intérêts et charges assimilées		

REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE		
	Montants 31/12/2015	Montants 31/12/2014
Revenus des titres à revenu variable (poste 7 compte de résultat) relatifs aux :	23	23
- Actions et autres titres à revenu variable (poste 6 actif bilan)		
- Participations et autres titres détenus à long terme (poste 7 actif bilan)	23	23
- Autres parts dans les entreprises liées (poste 8 actif bilan)		

COMMISSIONS		
	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit	11	1
Opérations avec la clientèle	13 902	682
Opérations sur titres		2
Opérations sur change	61	
Opérations sur instruments financiers à terme		
Prestations de services financiers	9 368	81
Commissions sur moyens de paiement	13 758	8 040
Opérations de hors-bilan		10
Autres commissions	236	100
Total des postes 8 et 9 compte de résultat	37 336	8 916

GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION		
	Montants 31/12/2015	Montants 31/12/2014
Opérations sur titres de transaction		
Opérations sur change	445	397
Opérations sur instruments financiers à terme		
Total du poste 10 compte de résultat	445	397

GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES (POSTE 11 COMPTE DE RESULTAT)				
	Plus et moins values réalisées		Dépréciations	
	Moins values	Plus values	Dotations	Reprises
Opérations sur titres de placement				2
Opérations sur titres de l'activité de portefeuille				
Total (net :)		2		2

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE (POSTE 12 COMPTE DE RESULTAT)		
	Montants 31/12/2015	Montants 31/12/2014
Produits des opérations de promotion immobilière		
Quote-part des opérations faites en commun		
Charges re facturées à l'exception des charges re facturées au franc le franc		
Transferts de charges		
Quote-part des subventions d'investissement virée au compte de résultat		
Produits sur opérations de crédit bail et assimilées effectuées à titre accessoire	55	41
Produits sur opérations de location simple effectuées à titre accessoire	152	208
Produits provenant d'activités autres que les opérations de banque et autres que les opérations connexes		
...		
Total	207	249

AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE (POSTE 13 COMPTE DE RESULTAT)		
	Montants 31/12/2015	Montants 31/12/2014
Charges des opérations de promotion immobilière		
Quote-part des opérations faites en commun	33	33
produits rétrocédés à l'exception des produits rétrocédés au franc le franc		
Charges sur opérations de crédit bail et assimilées effectuées à titre accessoire		
Charges sur opérations de location simple effectuées à titre accessoire		
Charges provenant d'activités autres que les opérations de banque et autres que les opérations connexes	589	490
...		
Total	622	523

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION Y COMPRIS REFACTURATIONS ET COTISATIONS RECUES DES CCM (POSTE 15 COMPTE DE RESULTAT)	Montants 31/12/2015	Montants 31/12/2014
Frais de personnel :	28 720	28 692
- Salaires et traitements	16 762	17 018
- Charges de retraites	1 997	1 942
Dont charges constatées au titre des régimes à cotisations définies*		
- Autres charges sociales	7 635	7 539
- Intéressement et participation des salariés	2 326	2 193
Autres frais administratifs	17 548	17 093
Total	46 268	45 785

COUT DU RISQUE		
	31/12/2015	31/12/2014
Dotations aux provisions liées à des créances	-9 517	-10 696
<i>Dont dotations aux provisions ART13</i>	-2 166	-2 345
Dotations aux provisions liées à des opérations de hors bilan		
Dotations aux provisions liées à d'autres risques et charges sur crédits	-1 747	-1 568
Créances irrécouvrables	-2 187	-2 570
Reprises de provisions liées à des créances	9 487	7 232
<i>Dont reprise de provision ART13</i>	1 894	1 605
Reprises de provisions liées à des opérations de hors bilan		
Reprises de provisions liées à d'autres risques et charges sur crédits	66	118
Récupération des créances amorties	197	157
Total	-3 701	-7 327

GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES (POSTE 20 COMPTE DE RESULTAT)		
	Gains ou pertes 31/12/2015	Gains ou pertes 31/12/2014
Sur immobilisations corporelles	57	5
Sur immobilisations incorporelles		
Sur titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme		2
Total	57	7

	VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES					
	Résultat courant			Résultat exceptionnel		
	Régime de droit commun (taux normal)	Régime dérogatoire (taux réduit)	Régime dérogatoire (taux réduit)	Régime de droit commun (taux normal)	Régime dérogatoire (taux réduit)	
Base	32 024	4 752	667			
Taux d'imposition	33,33%	20,00%	15%			
Impôt brut correspondant	10 675	950	100			
Crédits d'impôts, avoirs fiscaux et imputations	233	6				
Autres éléments (dont impôts additionnels)	98	6				
Impôt net (total : 11 590)	10 540	950	100			

DEPRECIATIONS DES CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET SUR LA CLIENTELE						
	Encours 31/12/2015			Encours 31/12/2014		
	Brut	Dépréciations		Brut	Dépréciations	Net
Créances saines sur les établissements de crédit	290 102		290 102	286 546		286 546
Créances douteuses sur les établissements de crédit		0	0			0
Total (poste 3 actif bilan)	290 102		290 102	286 546		286 546
Créances saines sur la clientèle	1 477 938		1 477 938	1 412 392		1 412 392
Créances douteuses sur la clientèle	109 849	49 201	60 648	110 747	49 470	61 277
Total (poste 4 actif bilan)	1 587 787	49 201	1 538 586	1 523 139	49 470	1 473 669

VENTILATION ENTRE LES PORTEFEUILLES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET LES TITRES DE L'ACTIVITE DU PORTEFEUILLE						
	Portefeuille de transaction	Portefeuille de Placement	Portefeuille d'investissement	Titres de l'activité du portefeuille	Total	Dont créances représentatives de titres prêtés
Effets publics et valeurs assimilées (poste 2 bilan)						
Obligations et autres titres à revenu fixe (poste 5 bilan)						
Actions et autres titres à revenu variable (poste 6 bilan)						
Totaux	0*					

* Dont titres de transaction négociables sur un marché actif : XX euros

PORTEFEUILLE TITRES : DIFFERENCES PRIX ACQUISITION / PRIX DE REMBOURSEMENT ET VALEUR DE MARCHÉ / VALEUR D'ACQUISITION, PAR PORTEFEUILLE				
	Portefeuille de Placement	Portefeuille d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
Différences entre prix d'acquisition et prix de remboursement - négatives (prix d'acquisition < prix de remboursement) - positives (prix d'acquisition > prix de remboursement)				
Différences entre valeur de marché et valeur d'acquisition - moins values latentes (1) (valeur d'acquisition > valeur de marché) - plus values latentes (valeur d'acquisition < valeur de marché)	17 17			17 17

(1) : ces montants font l'objet d'une dépréciation

PORTEFEUILLE TITRES : VENTILATION SELON L'EMETTEUR ET SELON LA COTATION				
Rubriques du bilan	Cotation		Créances rattachées	Total
	Titres cotés	Titres non cotés		
Obligations et autres titres à revenu fixe (poste 5 du bilan) - émis par des organismes publics - émis par d'autres organismes				
Actions et autres titres à revenu variable (poste 6 du bilan)	17			17
Totaux	17	0*		17

*dont titres non cotés négociés sur un marché réglementé : XX euros

VARIATION, SUR L'EXERCICE, DES PARTICIPATIONS, DES PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET DES AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME			
	Participations	Parts dans les entreprises liées	Autres titres détenus à long terme
Montant brut en début d'exercice	536	4 790	
Entrées dans l'exercice	156	305	
- par acquisition	156	305	
- par transfert			
Sorties dans l'exercice			
- par cession			
- par transfert			
Montant brut en fin d'exercice	692	5 095	
- titres cotés			
- titres non cotés			
Montant cumulé des dépréciations en début d'exercice	21		
Dotations aux dépréciations			
Reprises sur dépréciations			
Montant cumulé des dépréciations en fin d'exercice			
Total net	671	5 095	

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (1)			
	Part de capital détenu (2)	Capitaux propres	Résultat du dernier exercice
Filiales (notamment nom et siège)			
-			
-			
Participations (notamment nom et siège)			
-			
-			

(1) : liste des filiales et participations au sens des articles L233-1 (filiale si % détention supérieur à 50%) et L233-2 (participation si % de détention compris entre 10% et 50%) du code de commerce

(2) : capital détenu directement ou par prête nom

TABEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (MODELE IMPOSE)

Informations financières sur les filiales et participations (1)(5)	Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6)(10)	Quote-part du capital étendue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus (7)(8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7)(9)	Montant des cautions et avais donnés par la société (7)	PNB ou Chiffre d'affaires hors taxes (à préciser) du dernier exercice écoulé (7)(10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7)(10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)	Observations
				Brute	Nette						
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations (2)(3) 1. Filiales (1) (à détailler) (+ de 50% du capital détenu par la société) 2. Participations (à détailler) (10 à 50% du capital détenu par la société)											
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations 1. Filiales non reprises au § A a. Filiales françaises (ensemble) b. Filiales étrangères (ensemble)(4) 2. Participations non reprises au § A a. dans des sociétés françaises (ensemble) b. dans des sociétés étrangères (ensemble)											

NEANT

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).
 (2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société esrteinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation indiquer la dénomination et le siège social.

(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre le franc métropolitain et les autres devises.

(6) Dans la monnaie locale d'opération.

(7) En francs français, puis en euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes.

(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de réévaluation dans la colonne observations.

(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne observations, les dépréciations constituées le cas échéant.

(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne observations.

OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS					
	total du poste	Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation		Entreprises liées	
		total		total	dont montants subordonnés
Actif					
- Créances sur les établissements de crédit					
- Créances sur la clientèle					
- Obligations et autres titres à revenu fixe					
Total des emplois	0	0	0	0	0
Passif					
- Dettes sur les établissements de crédit					
- Dettes sur la clientèle					
- Dettes représentées par un titre					
- Dettes subordonnées					
Total des ressources	0			0	0
Engagements donnés de financement					
- sur les établissements de crédit					
- sur la clientèle					
Total	0	0	0	0	0
Engagements donnés de garantie					
- sur les établissements de crédit					
- sur la clientèle					
Total	0	0	0	0	0
Engagements donnés sur titres					
- sur les établissements de crédit					
- sur la clientèle					
Total	0	0	0	0	0

NEANT

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES					
	Montant début d'exercice	Acquisitions / Dotations	Cessions / Mises au rebut / Reprises	Montant fin d'exercice	
Immobilisations corporelles (poste 12 actif du bilan)					
- Montant brut	31 664	4 624	1 606	34 682	
- Amortissements	16 580	1 341	454	17 467	
- Dépréciations					
- Montant net	15 084			17 215	
Immobilisations incorporelles (poste 11 actif du bilan)					
- Montant brut	676		1	675	
- Amortissements	37	12		49	
- Dépréciations					
- Montant net	639			626	

DEPRECIATIONS ET PROVISIONS CONSTITUEES EN COUVERTURE D'UN RISQUE DE CONTREPARTIE (ACTIF ET PASSIF DU BILAN)						
	Stock à l'ouverture de l'exercice	Dotations brutes	Reprises	Autres variations (fluctuations du cours de change ...)	Stock à la clôture de l'exercice	
Dépréciations de créances (actif)	49 470	9 952	10 221		49 201	
Provisions sur engagements par signature (passif)	175	63	66		172	
Autres dépréciations et provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie (passif) . Dont dépréciations et provisions constatées en couverture des risques pays	18 281	1 680	2		19 959	

EMISSION DE BONS DE SOUSCRIPTION D'OBLIGATIONS (INFORMATIONS A PRODUIRE JUSQU'A LA DATE DE PEREMPTION DES BONS)		
	Informations au 31/12/2015	Informations au 31/12/2014
Modalités d'émission - Montant de l'émission - Nombre de bons - Prix d'exercice - Date limite d'exercice		
Mouvements sur les bons - Nombre de bons exercés - Montant reçu correspondant - Nombre de bons rachetés et annulés - Nombre de bons en circulation - Nouvel emprunt potentiel . en valeur . en nombre d'obligations - Evolution des cours . des bons . des obligations	NEANT	

EMISSION D'OBLIGATIONS A BONS DE SOUSCRIPTION D'OBLIGATIONS (INFORMATIONS A PRODUIRE JUSQU'A L'ECHEANCE DES OBLIGATIONS ET JUSQU'A LA DATE DE PEREMPTION DES BONS)		
	Informations au 31/12/2015	Informations au 31/12/2014
Modalités d'émission <ul style="list-style-type: none"> - Montant de l'émission - Nombre et valeur nominale des obligations - Modalités de remboursement - Taux d'intérêt - Nombre de bons - Prix d'exercice - Date limite d'exercice 		
Mouvements sur les obligations <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'obligations en circulation - Nombre d'obligations en cours - Nombre d'obligations rachetées ou amorties dans l'année - Incidence du rachat d'obligations sur le résultat de l'exercice - Evolution des cours des obligations pendant l'exercice écoulé 	INEXANT	
Mouvements sur les bons <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de bons exercés - Montant reçu correspondant - Nombre de bons rachetés et annulés - Nombre de bons en circulation - Evolution des cours des bons 		

ACTIFS SUBORDONNES						
	Informations au 31/12/2015			Informations au 31/12/2014		
	Total du poste	Dont actifs subordonnés	Dont prêts participatifs	Total du poste	Dont actifs subordonnés	Dont prêts participatifs
Créances sur les établissements de crédit (poste 3 actif du bilan)						
Opérations avec la clientèle (poste 4 actif du bilan)						
Obligations et autres titres à revenu fixe (poste 5 actif du bilan)						
Total	0	0	0	0	0	0

NEANT

DETTES SUBORDONNEES					montant au 31/12/2014
	Informations au 31/12/2015			Échéance (1)	
	Montant	Devise	Taux d'intérêt		
Informations sur chaque dette, matérialisée ou non par un titre, représentant plus de 10% du montant total des dettes subordonnées :					
- Emprunt 1					
- Emprunt 2					
- ...					
Montant global des autres dettes					
Total du poste 8 du bilan					

NEANT

(1) : ou indication que l'emprunt est perpétuel

PROVISIONS					
	Stock à l'ouverture de l'exercice	Provisions constituées au cours de l'exercice	Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés et repris au cours de l'exercice	Stock à la clôture de l'exercice
Provisions relatives à des opérations bancaires ou connexes à l'activité bancaire	23 090	2 742	1 398		24 434
- Provisions pour retraites					
- Provisions pour impôts					
- Provisions pour restructuration					
- Provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie et sur engagements par signature	18 547	1 747	68		20 226
- Provisions Epargne -Logement...	444	344			788
- ...					
- Autres provisions	4 099	651	1 329		3 421
Provisions relatives à des opérations non bancaires ou non connexes à l'activité bancaire (par catégorie de provisions)					
- ...					
- ...					
Total du poste 7 du bilan	23 090	2 742	1 398		24 434

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES ENTRE LES EXERCICES 2015 ET 2014				
	Début d'exercice	Affectation résultat exercice précédent	Variation de l'exercice (+/-)	Fin d'exercice
Total des capitaux propres hors réserves	66 999	13	2 469	69 481
Total des réserves	114 756	9 663		124 419
- Réserve légale	5 916	194		6 110
- Réserves statutaires	106 513	9 469		115 982
- Autres réserves	2 327			2 327
Total	181 755	9 676	2 469	193 900

EMISSION DE BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS (INFORMATIONS A PRODUIRE JUSQU'A LA DATE DE PEREMPTION DES BONS)		
	Informations 31/12/2015	Informations 31/12/2014
Modalités d'émission <ul style="list-style-type: none"> - Montant de l'émission - Nombre de bons - Prix d'exercice - Date limite d'exercice 		
Mouvements sur les bons <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de bons exercés - Montant reçu correspondant - Nombre de bons rachetés et annulés - Nombre de bons en circulation - Augmentation potentielle de capital <ul style="list-style-type: none"> . en valeur . en nombre d'actions - Evolution des cours <ul style="list-style-type: none"> . des bons . des actions 	<h1>NEANT</h1>	
Effet de la dilution potentielle sur le bénéfice par action		

EMISSION D'OBLIGATIONS A BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS (INFORMATIONS A PRODUIRE JUSQU'A L'ECHÉANCE DES OBLIGATIONS ET JUSQU'A LA DATE DE PEREMPTION DES BONS)		
	Informations 31/12/2015	Informations 31/12/2014
<p>Modalités d'émission</p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant de l'émission - Nombre et valeur nominale des obligations - Modalités de remboursement - Taux d'intérêt - Nombre de bons - Prix d'exercice des bons - Date limite d'exercice 		
<p>Mouvements sur les obligations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'obligations en circulation - Montant de l'encours - Nombre d'obligations rachetées et amorties dans l'année - Incidence du rachat d'obligations sur le résultat de l'exercice - Evolution des cours des obligations pendant l'exercice écoulé 	<h1>NEANT</h1>	
<p>Mouvements sur les bons</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de bons exercés - Montant reçu correspondant - Nombre de bons rachetés et annulés - Nombre de bons en circulation - Augmentation potentielle de capital <ul style="list-style-type: none"> . en valeur . en nombre d'actions - Evolution des cours <ul style="list-style-type: none"> . des bons . des actions 		
<p>Effet de la dilution potentielle sur le bénéfice par action</p>		

EMISSION D'ACTIONS A BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS (INFORMATIONS A PRODUIRE JUSQU'A LA DATE DE PEREMPTION DES BONS)		
	Informations 31/12/2015	Informations 31/12/2014
Modalités d'émission - Montant de l'émission - Nombre de bons - Prix d'exercice - Date limite d'exercice		
Mouvements sur les bons - Nombre de bons exercés - Montant reçu correspondant - Nombre de bons rachetés et annulés - Nombre de bons en circulation - Augmentation potentielle de capital . en valeur . en nombre d'actions - Evolution des cours . des bons . des actions		
Effet de la dilution potentielle sur le bénéfice par action		

NEANT

REEVALUATION		
	Montants 31/12/2015	Montants 31/12/2014
Eléments du bilan ayant fait l'objet d'une réévaluation (informations élément par élément)		
- élément 1		
. Montant brut		
. Ecart de réévaluation correspondant		
- élément ...		
. Montant brut		
. Ecart de réévaluation correspondant		
Montant de la provision spéciale de réévaluation inscrite au poste 15 du bilan		

NEANT

CREANCES ET DETTES CORRESPONDANT A DES OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LE RESEAU (POUR LES ETABLISSEMENTS AFFILIES A UN ORGANE CENTRAL)				
	Informations au 31/12/2015		Informations au 31/12/2014	
	Total du poste	Dont opérations effectuées avec le réseau	Total du poste	Dont opérations effectuées avec le réseau
Créances sur les établissements de crédit (poste 3 actif du bilan)	290 102	207 656	286 546	202 210
Dettes envers les établissements de crédit (poste 2 passif du bilan)	280 836	277 518	280 569	275 210

CREANCES ET DETTES SE RAPPORTANT A DES PENSIONS LIVREES SUR TITRES				
	Informations au 31/12/2015		Informations au 31/12/2014	
	Total du poste	Dont opérations se rapportant à des pensions livrées sur titres		Dont opérations se rapportant à des pensions livrées sur titres
Créances sur les établissements de crédit (poste 3 actif du bilan)				
Opérations avec la clientèle - actif (poste 4 actif du bilan)				
Dettes envers les établissements de crédit (poste 2 passif du bilan)				
- à ventiler selon la nature des actifs concernés				
Opérations avec la clientèle - passif (poste 3 passif du bilan)				
- à ventiler selon la nature des actifs concernés				

NEANT

VENTILATION DES POSTES "AUTRES ACTIFS" ET "AUTRES PASSIFS" DU BILAN		
	Montants 31/12/2015	Montants 31/12/2014
Autres actifs	19 084	35 797
- Débiteurs divers	73	59
- Prime d'épargne logement	619	708
- Gestion collective codevi		
- Etat	6 563	18 375
- Certificats d'association		
- Dépôts et cautionnement	1 054	1 058
- Stock d'immeubles	2 316	1 587
- autres	8 459	14 010
Dont créances rattachées		
Autres passifs	5 377	14 703
- Dette représentative de titres empruntés		
- Créiteurs divers	48	85
- Comptes de règlement relatifs aux opérations sur		
- Etat	2 401	10 847
- Salariés	616	578
- Organismes sociaux	1 252	2 205
- Autres	1 060	988
Dont dettes rattachées		

VENTILATION DES POSTES "COMPTES DE REGULARISATION" DU BILAN		
	Montants 31/12/2015	Montants 31/12/2014
Comptes de régularisation actif	39 689	22 758
- Valeurs à l'encaissement	8 163	5 805
- Comptes d'ajustement sur instruments financiers		
- Produits à recevoir	836	837
- Charges constatées d'avance	10	53
- autres	30 680	16 063
Dont créances rattachées		
Comptes de régularisation passif	28 160	26 757
- Produits constatés d'avance	9 770	10 157
- Charges à payer	6 522	5 879
- Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement		
- autres	11 868	10 721
Dont dettes rattachées		

DUREE RESIDUELLE : VENTILATION DES CREANCES ET DES DETTES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET SUR LA CLIENTELE, DES OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE, DES DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE						
	Durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois	Durée résiduelle de trois mois à un an	Durée résiduelle de un à cinq ans	Durée résiduelle de plus de cinq ans	Créances et dettes rattachées (1)	Total
Créances sur les établissements de crédit	177 485	5 787	2 893	102 600	1 336	290 102
- à vue	175 405				223	175 628
- à terme	2 080	5 787	2 893	102 600	1 114	114 474
Créances sur la clientèle	157 843	136 115	504 476	739 130	1 022	1 538 586
- créances commerciales	463					463
- autres concours à la clientèle	133 948	136 115	504 476	739 130		1 513 668
- comptes ordinaires débiteurs	23 432				1 022	24 455
- opérations d'affacturage						
Obligations et autres titres à revenu fixe						
Dettes envers les établissements de crédit	28 371	20 000	228 264	4 110	91	280 836
- à vue	3 371					3 371
- à terme	25 000	20 000	228 264	4 110	91	277 465
Opérations avec la clientèle	924 347	101 137	218 551	64 061	2 072	1 310 168
- comptes d'épargne à régime spécial	333 107	7 420	46 148	45 184	5	431 864
. à vue	282 482					282 482
. à terme	50 625	7 420	46 148	45 184	5	149 382
- autres dettes	591 239	93 717	172 403	18 877	2 067	878 304
.à vue	547 441					547 441
.à terme	43 798	93 717	172 403	18 877	2 067	330 863
Dettes représentées par un titre	8					8
- bons de caisse	8					8
- titres du marché interbancaire et titres de créances négociables						
- emprunts obligataires						
- autres dettes représentées par un titre						
Total	1 288 055	263 039	954 184	909 901	4 521	3 419 700